

PROJET DE COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland ROUËCHE, Anna Vallat, Patrick Lhermitte, Alexandre Ulsas, Cyril Stehlin.

Excusée : Muriel Touzain, qui donne pouvoir à Marie Noëlle Michaud

Secrétaire de séance : Anna Vallat

Début de réunion 19h 05

Ordre du Jour :

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion du 5 septembre.
- 2, Travaux réalisés en septembre et octobre.
- 3, État d'assiette coupes 2018 ONF, coupe 2014 et bilan affouage 2017.
- 4, Fonds de solidarité CCST.
- 5, Compte rendu de la commission travaux.
- 6, Point sur les dérogations scolaires et le coût pour la commune.
- 7, Compte rendu de la réunion du conseil Syndical de gestion du R P I.
- 8, Confirmation de la commune concernant la compétence GEMAPI pour la CCST.
- 9, Information sur la compétence assainissement de la CCST et sur les études en cours.
- 10, Information sur « la fibre optique jusqu'au domicile ».
- 11, Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe de 15 heures hebdomadaires et fermeture d'un poste d'adjoint technique d'1 heure hebdomadaire.
- 12, Questions diverses.

1. Adoption du compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2017

Aucune remarque n'a été formulée, le compte rendu est adopté.

2. Le mot du maire et les travaux réalisés en septembre et octobre.

Ce que nous avons dit puis décidé en conseil municipal nous le réalisons

Dans l'action du Conseil Municipal nous n'acceptons pas le « y a qu'à » ou le « y faut qu'on »

Ce qui est décidé est réalisé, car nous avons avant toutes décisions, étudié les coûts et les modalités de faisabilité. Nous mettons à profit, la disponibilité et l'expérience dans et hors conseil municipal.

Être au service de la collectivité est notre ambition depuis le début de notre mandat.

Nous resterons sur cette ligne.

Nous savons que ce qui a été semé va éclore en 2018 et 2019. Nous serons attentifs à ne pas bloquer le développement futur de notre commune.

Nous continuerons à faire entendre notre voix dans l'enceinte de la Communauté de Communes et aux Services d'Etats avec lesquels nous devons trouver un accord pour la protection de notre commune contre les inondations. Les dossiers constitués nous permettront d'avancer.

De nouveaux projets de sécurité routière devront être étudiés pour la rue du Combal et à toutes les entrées de village.

La délinquance routière ne doit plus être tolérée, il en va de l'intérêt de tous.

Le civisme commence par le respect des autres. Le respect du code de la route est une notion élémentaire du civisme.

Le maire est en lien actuellement avec la police et la gendarmerie pour prendre des mesures contre le petit nombre d'irresponsables qui par bravade refusent de respecter les panneaux Stop.

Même les tombes du cimetière sont l'objet de vols fréquents là aussi il faudra rechercher une solution.

Travaux réalisés en septembre et octobre

- Préparation des 3 dossiers pour la DDT concernant les sujets suivants :
Travaux d'entretien du fossé des « Trous de Marne », l'entretien de la rivière en aval et en amont des ponts et le renforcement de la berge du ruisseau temporaire du Banné.
- Entourage cour de l'école.
- Pose mat près du monument aux morts.
- Récupération des eaux rue du Combal.
- Tri des pierres et nivellement vers mairie.
- La mise en condition des plantations pour l'hiver (plantation des pensées et nettoyage des massifs).
- l'entretien des allées du cimetière
- l'entretien des chemins ruraux

3,a Coupes 2018/2019 sur proposition de l'ONF

Le conseil donne son accord pour Parcelle 6 au Combal pour une éclaircie, pour la parcelle 8 à la Millière pour une amélioration, pour la parcelle 14 au Paquis pour de l'affouage.

3, b Coupe 2017/ 2018

La coupe a été effectuée en octobre parcelle 2 au bois Défendu, une cinquantaine de stères de bois seront proposées aux affouagistes.

3, c Bilan de l'affouage 2016 / 2017

Le conseil donne son accord pour la facturation aux affouagistes soit effectuée pour les 129 stères qui ont été façonnées

4, Compte rendu de la réunion de la commission travaux

La commission s'est réunie sur l'ordre du jour suivant :

- Point sur les travaux réalisés de 2014 à 2017.
- Travaux restants à réaliser avant le 31 décembre 2017.
- Point sur les dossiers programmés pour 2018.
- Communication de trois dossiers destinés à la Direction Départementale du Territoire.
- Aménagement à terminer sur les abords du nouveau chemin (Chemin Jules Chevallier) et renforcement du chemin du Banné.
- Planning à respecter en fonction de nos engagements en ce qui concerne le plan handicap.

Condition à mettre à l'avenir sur les devis acceptés par rapport aux délais à respecter.

Le conseil municipal a validé toutes les recommandations dont il est fait état dans le compte rendu de la commission (voir annexe).

5, Point sur les dérogations scolaires et le coût pour la commune

Aujourd'hui grâce au travail réalisé sous l'impulsion de la présidente et du vice président du Syndicat de Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal, tous les services que sont en droit d'attendre les familles résident dans notre commune sont en place en matière de restauration et de garderie. Ces services sont inscrits dans les budgets communaux et via le Syndicat de Gestion.

Est discuté aujourd'hui la charge supplémentaire que représente les dérogations scolaires d'enfants scolarisés en dehors du RPI, pour Brebotte cela représente 12 enfants et un budget extérieur supplémentaire de 5320€ pour l'année scolaire 2016 /2017.

Nous attirons l'attention sur ce sujet car cette somme pourrait être économisée par la commune pour être engagée localement.

Est soulevé aussi le cas des enfants hors RPI qui sont scolarisés dans le RPI et pour lesquels aucun remboursement de frais n'est demandé, le RPI est privé de ces ressources et les communes du RPI paient leur scolarité.

Deux situations qui grèvent les budgets anormalement.

Ces points seront étudiés plus profondément pour trouver des solutions justes.

6, Compte rendu de la réunion du conseil Syndical de gestion du R P I

Rappels : **La piscine a été suspendue** par le conseil syndical en 2016/2017: pourquoi?

- Plage horaire pas très heureuse
- Non imposé par l'EN et pas d'obligation de résultats...
- Bénéfices pour l'enfant en demi-teinte

Elle le sera également en janvier prochain pour l'année 2017/2018 : pourquoi?

- La seule plage possible l'AM n'est pas compatible avec nos horaires. Il faut donc modifier les horaires de toutes les classes pendant une période de 3 mois.
- La modification des horaires impactent fortement l'organisation des familles...

Le périscolaire : Saison 2017/2018

84 enfants participent à 9 activités parallèles à Granvillars le mardi coût : ~13600€ auxquels s'ajoute le transport

20 enfants de maternelle participent aux activités pour leur âge à Boron.

Nouveaux rythmes scolaires à définir pour la saison 2018/2019

Une prise de position obligatoire avant le 20 décembre par le Conseil d'école

Pour le Conseil des écoles jeudi 09/11/17: Le corps enseignant et le RPI proposeront aux parents un sondage indiscutable.

Soit : Une organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées dont 5 matinées. Dans ce cas la totalité du mardi après-midi serait alors réservé aux TAP sur Grandvillars et Boron.

Soit : Une organisation sur 4 jours dans la semaine excluant donc la possibilité de TAP.

Le résultat de ce sondage auprès de parents d'élèves servira de prise de décision.

Garderie et restauration

Les familles intéressées augmentent régulièrement à la vue du service proposé.

Etude sur la création d'un groupe scolaire unifié

- Un point d'achoppement sérieux vient de tomber: La modification des statuts devient possible.

En effet Mr le sous-préfet vient de nous informer qu'il serait admis par la Préfecture que la reprise de la compétence investissement par le syndicat pourrait ne se faire que pour les constructions neuves...

7, Fonds de solidarité CCST

Il s'agit d'une aide au fonctionnement versée par la Communauté de Communes à la Commune de Brebotte de 2500€

Le conseil donne son accord et les documents nécessaires seront rassemblés et envoyés à la Communauté. Prise de délibération.

8, Confirmation de la commune concernant la compétence GEMAPI pour la CCST.

A partir du 1^{er} janvier 2018 la loi donne une nouvelle obligation de compétence aux communautés de communes en ce qui concerne « la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La Communauté de Commune aura à gérer :

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique.

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce plan d'eau.

La défense contre les inondations et contre la mer.

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le conseil confirme cette décision, la loi lui obligeant. Prise de délibération.

9, Information sur la compétence assainissement de la CCST et sur les études en cours

Projet d'assainissement pour les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne Note du service assainissement qui nous est parvenue mi-octobre.

Les trois communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ne bénéficient pas d'un assainissement collectif, et cela représente un impact sur la qualité de nos cours d'eau. La Communauté de Communes Sud Territoire a engagé une étude pour l'élaboration du projet de création d'une station d'épuration pour ces trois communes, et la mise progressive en séparatif de leurs réseaux d'assainissement.

Les études et l'obtention des autorisations s'effectueront sur 2017-2018, avec l'objectif de débiter les travaux en 2019. La station d'épuration pourrait entrer en fonction en 2020. La collecte de l'ensemble des effluents sur les trois communes sera ensuite réalisée progressivement sur plusieurs années. Le montant estimatif du projet s'élève à 5,75 millions d'euros HT.

La station d'épuration sera de type « filtre plantés de roseaux ». Elle sera positionnée entre Brebotte et Froidefontaine. Des investigations sont en cours pour arrêter le choix optimum de son implantation.

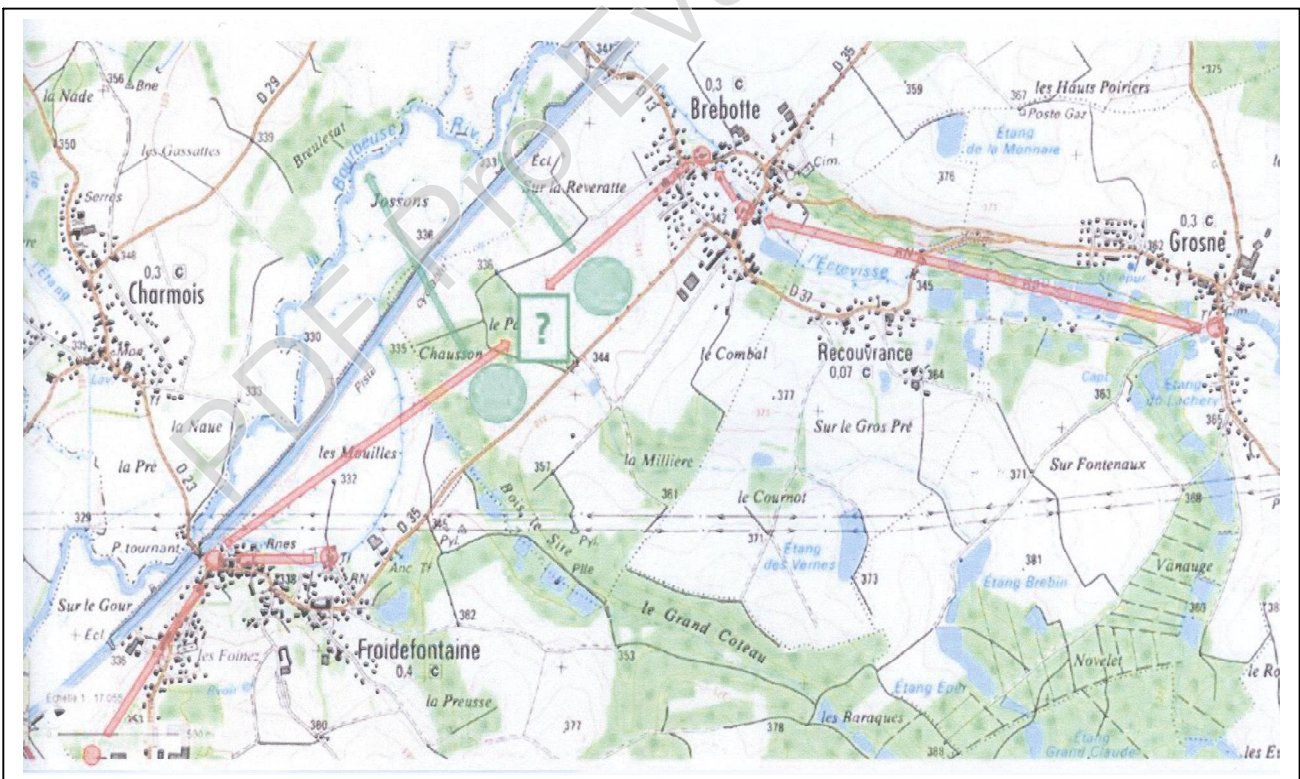
Nous vous tiendrons informés, avec la Communauté de Communes, des avancées de ce dossier dans les prochains mois.

La Communauté de Communes Sud Territoire démontre sa volonté politique forte de traiter les eaux usées afin de restaurer et préserver la qualité de ses milieux aquatiques. Nous vous remercions d'avance pour votre participation à cet enjeu quotidien afin d'assurer une eau de qualité dans vos cours d'eau et à votre robinet.

Exemple de la station d'assainissement de Réchesy, Courtelendant et Florimont qui ressemble en tous points à ce qui sera construit sur le territoire de la commune.



Schéma transmis par le service assainissement de la CCST sur la mise en place des réseaux et éventualité sur le lieu choisi pour implanter la future station d'assainissement sur le territoire de la commune.



Contexte auquel sont confrontés les élus de notre commune

Dossier sur la cartographie des cours d'eau sur laquelle nous sommes en désaccord.

Une partie importante de notre commune est soit en « Znieff », soit en Zone « Natura 2000 », soit classée « simple Zone humide », ces Zones étant pratiquement intouchables.

Une servitude « Gaz » qui nous est maintenant imposée, en conséquence le développement de la commune, doit être repensé.

Certaines contraintes d'un tel équipement d'assainissement nous apparaissent immuable qu'il s'agisse :

Des pompes de relevage, de l'évacuation vers la Bourbeuse, de l'alimentation électrique et de l'accessibilité travaux

C'est la Communauté de communes qui a la compétence, c'est-à-dire le pouvoir de décision dans le domaine de l'assainissement et des eaux pluviales en milieu urbanisé.

Dans les études sur le réseau d'assainissement, Grosne, Brebotte, Froidefontaine c'est Brebotte point central qui a été choisi pour l'implantation de la station d'épuration d'un hectare cinquante.

Depuis 2016, le service assainissement étudie l'implantation de la station d'épuration.

La commune peut donner son avis, mais ne pourra rien imposer. Nous avons depuis 2016 donné des avis, puis à travers un courrier récemment précisé notre position au regard de l'intérêt de notre collectivité, comme nous l'avons fait pour la cartographie des cours d'eau et la servitude Gaz.

Nous pensons que le secteur « Sous Chausson » serait un lieu envisageable mais on nous répond « difficilement faisable » car nous sommes en Zone Znieff (donc protégée pour étude).

Nous avons néanmoins demandé que ce site qui représente bien des avantages soit réétudié.

Un tel site (Sous Chausson) nécessite simplement des études complémentaires et des autorisations possibles à obtenir. La commune est prête à y participer et en compensation à conventionner avec Natura 2000 sur des parcelles forestières humides.

Courrier envoyé le 24 octobre 2017 au vice président de la Communauté de Communes chargé de l'assainissement.

Monsieur Tournier,

Lors de la réunion de démarrage du projet qui a eu lieu le 12 octobre 2017 dans vos locaux, nos représentants présents ont pris note de vos deux propositions de localisation de la station d'épuration. Ils ont intégré les critères principaux qui vous permettent de définir une localisation idéale tant en coûts d'investissements, en coûts de fonctionnement, en contraintes techniques ou en contraintes d'application de la loi sur l'eau.

Nous vous confirmons que la solution proposée sur les parcelles 68 à 75 doit être exclue autant que possible, car les élus jugent que ce scénario compromettrait fortement une des seules extensions possibles de notre carte communale. Cette extension n'est certes pas à l'ordre du jour mais nous devons bien évidemment ne pas l'hypothéquer aujourd'hui.

D'autre part, l'alternative que nous vous avons proposée, au lieu-dit « sous-chausson » parcelles 4 et 5 (voir annexe) offre à nos yeux des avantages intéressants et minimise l'impact visuel mais aussi celui sur le monde agricole. Certes, des données techniques nous échappent mais ce site, situé hors zone Natura 2000 offre la proximité immédiate :

- De la piste cyclable et donc de l'arrivée Froidefontaine
- Du rejet vers la Bourbeuse passant sous le canal
- De la ligne électrique
- L'accès est possible par 2 chemins ruraux : depuis la D35 et depuis Brebotte centre.

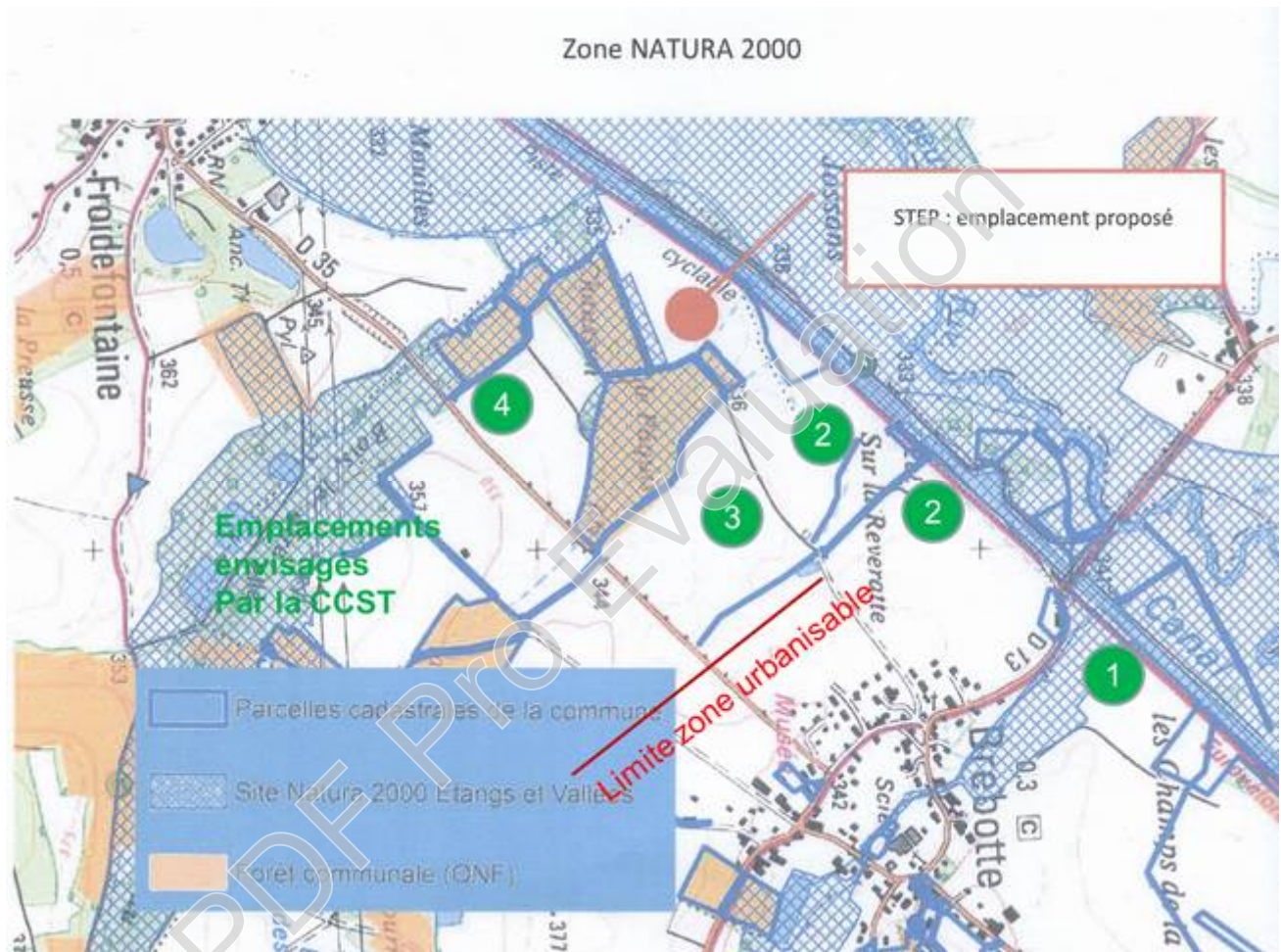
Conscients de la problématique générale, même si en toute logique la STEP devrait se positionner au point le plus bas du réseau à établir entre les 3 villages et sans intention de compliquer la situation, nous vous demandons d'analyser cette proposition qui apaiserait bien des questionnements.

Nous avons noté que la surface de la commune de Froidefontaine est de 4,550 km² et celle de Brebotte est de 3,780 km².

Dans tous les cas les agriculteurs concernés demanderons de manière prioritaire une compensation en surface de terrain, pourriez-vous envisager une telle formule de compensation par l'intermédiaire de la Safer afin d'apaiser les conflits entre les agriculteurs et les répercussions au sein de notre conseil municipal.

Je vous prie de bien vouloir étudier ces problèmes sur lesquels Mme Riche nous a déjà donné certaines informations. Bien cordialement.

Pierre Vallat



10, Information sur « la fibre optique jusqu'au domicile »

Ce dossier avance et des contacts ont été pris envers la commune pour définir le lieu où seront implantés les équipements (RNA)

De même nous avons été avisé que la société CAPECOM interviendrait entre le 27 Octobre et le 6 Novembre 2017 afin d'effectuer un relevé de chaque adresse.

Suita au contact pris par la municipalité vers Orange, les travaux devraient débuter en 2018 ; il nous a été précisé qu'une fois commencé les travaux dureraient 18 mois.

11, Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe de 15 heures hebdomadaires et fermeture d'un poste d'adjoint technique d'1 heure hebdomadaire.

Le conseil donne son accord, pour le poste d'ouvrier concerné par 15h de travail hebdomadaire et entérine la suppression du poste d'entretien des locaux 1 heure par semaine, suite à la démission de Mme Jurie.

12 Questions diverses

Après contact avec le service des déchets ménager, la population est informée que les bacs de récupération du verre seraient déplacés le 21 novembre prochain. Le nouvel emplacement sera situé sur le chemin de l'Eige Perrin situé en prolongation du chemin des Gouttes.

Les mêmes dispositions seront prises pour le bac de récupération de vêtements usagés.

Concernant le deuxième plan de remplacement de lampes de rue dans le cadre des économies d'énergie divers équipements anciens seront remplacés par des lampes led. Ces travaux seront financés de la manière suivante : 746€ d'aide de la part du Syndicat d'énergie, 1176€ de financement d'état venant de la préfecture, et 1810€ d'auto financement de la commune. Cout total des travaux : 3732€

Fut évoqué en fin de réunion avec des personnes assistant à la réunion, une situation confusion entre des numéros de rue de la rue des haies et de la rue des Gouttes ainsi que la dangerosité du carrefour rue des haies, rue des Gouttes et chemin communal menant à la ferme. Ce carrefour est maintenant le seul de la commune où s'applique la priorité à droite a-t-il été précisé.

Le secrétariat de mairie a reçu plusieurs messages d'habitants. Dans les uns sont évoquées les crottes de chiens sur les chemins piétonniers et les trottoirs. Sur les autres des habitants se plaignent du fait que les usagers laissent les bacs poubelles séjourner trop longtemps dans les rues ou les lieux de rassemblement des bacs.